

**M. Garneau:** Monsieur le Président, si je comprends les remarques du premier ministre, c'est qu'il continue la révision de la formule de péréquation qui avait été entreprise par le gouvernement précédent. Mais est-ce que le premier ministre pourrait dire à la Chambre si le chiffre que j'ai eu, dans une conversation «off the record», selon laquelle le Québec perdrait 229 millions en 1985-1986 si la formule n'est pas révisée, est bien exact?

**M. Mulroney:** Monsieur le Président, à condition que mon honorable ami m'indique la source de son «off the record». En fait, nous avons entamé des pourparlers avec le gouvernement manitobain. L'honorable ministre des Finances doit voir d'autres de ses collègues provinciaux dans un avenir rapproché, et nous allons essayer de trouver une formule équitable dans ce domaine.

[Traduction]

LE PRÉTENDU ENREGISTREMENT DE LA RENCONTRE DES  
MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la rencontre des ministres des Finances du Manitoba et du Canada. Le premier ministre approuve-t-il le fait que les responsables du gouvernement fédéral aient enregistré les entretiens entre des représentants fédéraux et provinciaux?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que je viens tout juste d'apprendre ce qui s'est peut-être passé. Je ne vois rien qui puisse justifier ce comportement.

LA RESPONSABILITÉ DU PRÉTENDU ENREGISTREMENT DE LA  
CONVERSATION

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, le premier ministre admettra-t-il que le ministre des Finances, ou son adjoint, a fait une grave erreur, tout à fait inadmissible, en enregistrant secrètement une conversation entre des représentants fédéraux et ceux d'un gouvernement provincial.

**M. Blackburn (Brant):** Est-ce bien poli?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, sans vouloir entrer dans les détails, puisque je n'ai pas encore eu l'occasion de parler de cette question avec le ministre, ce que je ferai un peu plus tard aujourd'hui, je n'ai aucune hésitation à déclarer que, quelles que soient les circonstances, l'enregistrement d'une conversation privée, sans autorisation préalable, est inacceptable.

**Des voix:** Bravo!

LES CONVERSATIONS FUTURES

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, le premier ministre peut-il nous affirmer et garantir aux représentants de tous les gouvernements provinciaux que cela ne se produira plus et que les consultations et conversations, franches et ouvertes, ne seront plus enregistrées par les représentants du gouvernement fédéral, et que si cela se reproduisait il demanderait au ministre de démissionner?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, après avoir invoqué un grand principe de liberté civile, mon collègue voudrait que j'en viole un autre, celui de la

présomption d'innocence. Je n'ai pas encore parlé moi-même aux personnes en cause pour savoir ce qui a pu se passer. Toutefois, je puis déclarer à mon collègue que je trouve ce genre de conduite détestable et indigne, quelles que soient les circonstances.

\* \* \*

● (1425)

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES BRIEFINGS À L'INTENTION DES CRITIQUES DE L'OPPOSITION  
PAR DES CADRES SUPÉRIEURS DE MINISTÈRES

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount):** Monsieur le Président, le premier ministre a peut-être un dictionnaire bien à lui dans lequel les avions gouvernementaux deviennent des modes de transport sacrés et les gouvernements ouverts, des gouvernements cachottiers. Ma question porte sur le rôle des critiques. Nous, les critiques de la Chambre, que ce soit au sein de mon parti ou dans le parti à ma gauche, avons toujours pu interroger des cadres supérieurs de ministères lors de briefings faits à titre documentaire. Le premier ministre pourrait-il nous ramener au bon vieux temps du gouvernement «cachottier», afin que nous puissions de nouveau profiter de ces briefings? Ou bien faudra-t-il se résoudre à un gouvernement «ouvert» sous lequel il faut prouver que ce sont des circonstances exceptionnelles, pour reprendre les termes du communiqué, et obtenir également l'approbation des ministres concernés? Si nous devons prouver que ce sont des circonstances exceptionnelles, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a donné à ses 39 collègues des directives sur les critères qui doivent être appliqués pour déterminer s'il s'agit bien de circonstances du genre?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, mon collègue devait être à l'extérieur de la Chambre en train de jouer du piano et il n'a donc pas pu entendre les réponses que nous avons données ici même. On s'entend généralement pour dire qu'il est plus brillant au piano qu'à la Chambre. On a répondu à de nombreuses reprises à la question de mon honorable collègue, et plus précisément au cours de son absence, la semaine dernière.

**M. Johnston:** Notre caucus compte plusieurs pianistes et si nos vis-à-vis cessaient de ne faire que du vent et du bruit, nous pourrions peut-être nous accorder.

ON DEMANDE DES BRIEFINGS SANS ATTRIBUTION

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pourrait-il nous garantir que ces «circonstances exceptionnelles» seront accordées sans parti pris, que ce soit aux journalistes proches de son parti, comme Dalton Camp, ou aux journalistes d'élite dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Accepte-t-il de présenter périodiquement à la Chambre les demandes qui ont été formulées en vue d'obtenir des briefings sans attribution avec des cadres supérieurs, afin que nous sachions exactement quelles circonstances exceptionnelles s'appliquent?